

ne se sert pas pour la pulpe, qui ont été laissé debout. Ces terrains abandonnés à eux-mêmes, le plus souvent impropres à la culture, restent à rien faire, et étant garnis de déchets desséchés, restent un danger pour la propagation des incendies. Or il y a moyen de reconstituer sans grands frais la forêt sur de tels terrains.

Encore ici, je vais me servir d'un exemple que me fournissent des cultivateurs de ma paroisse natale, les messieurs Dumais qui, il y a à peu près une trentaine d'années, n'ayant plus de bois sur leurs terres et ne pouvant s'en procurer qu'en allant le chercher chez les autres, à huit ou dix milles de chez eux, ont eu l'ingénieuse idée d'acheter des terrains avoisinant la forêt exploitée, alors eux-mêmes récemment déboisés, dans le but de s'en faire des terres à bois, en y reconstituant la forêt.

Ils ont payé ces terrains relativement bon marché, à cause du fait qu'ils sont à peu près impropres à la culture et aujourd'hui, sur ces terrains ils trouvent tout leur bois de chauffage, de construction et les matériaux nécessaires pour les ponts et les clôtures, ils sont débarrassés de la crainte d'une disette de bois qui afflige tous ceux qui les entourent et qui n'ont pas eu la même précaution qu'eux. Et, ils auront l'avantage quand ils partiront pour l'au-delà de laisser en héritage à leurs enfants, le bel et précieux appoint de cette forêt reconstituée grâce à leur énergie et à leur prévoyance.

REGLES A SUIVRE POUR ETABLIR ET MAINTENIR LES PARCELLES DES FORESTIERES DE CONSERVATION

Pour arriver à établir d'une manière utile et pratique, les parcelles forestières de conservation, il nous semble qu'en premier lieu les autorités

devraient adopter dans l'octroi des lots concédés le système de conservation obligatoire de ces parcelles par le colon tel que pratiqué par le seigneur de Lotbinière. Puis, l'emplacement de ces parcelles devrait être déterminé pour qu'elles se trouvent, dans chaque rang, à la même extrémité de chaque lot, de façon à former pour tout le rang une réserve forestière consécutive pour la conservation de laquelle il serait ensuite facile de prendre des précautions uniformément observées par tous les colons du rang. Les parcelles sur les lots de 100 acres pourraient être de 20 acres, soit généralement 5 acres de profondeur sur quatre de largeur.

SOINS A PRENDRE POUR LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION DE CES PARCELLES

Pour ce qui concerne ce point-ci de ma conférence, je ne crois pouvoir mieux faire que de répéter ici ce que j'écrivais, il y a vingt-cinq ans, dans mon livre sur la sylviculture : "Ceux qui ont des terres à bois bien boisées ne les gardent pas pour le simple plaisir de les voir. Ils en retirent le bois nécessaire à la consommation de chaque année. S'ils coupent ce bois sans discernement, sans soin, en peu d'années ils auront épuisé leur réserve. Au contraire, s'ils savent l'exploiter, cela durera toujours."

Voyons comme il faut s'y prendre pour cela. D'abord il faut empêcher les animaux d'y pénétrer. Puis, il ne faut couper que les gros arbres qui ont atteint leur maturité ou à peu près. Pour chaque arbre enlevé, il en repoussera dix, vingt et plus. En effet, les arbres abattus jonchent le sol de leurs graines, celles-ci germent, poussent et c'est ainsi que se reforme la forêt. Les petits arbres dont la croissance n'est entravé ni par la dent, ni